

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 26 mars 2015

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2015

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Une observation est formulée par Mme SIMLER relative aux points 2a-3-4. Il est nécessaire de préciser les points suivants :

Pour le point 2a : la location de 25 € est bien annuelle.

Pour le point 3 : les concessions au cimetière ont été augmentées de la façon suivante : concession simple et urne + 10 € et concession double + 20 €.

Pour le point 4 : les actions sont-elles présentées par les associations suite au versement de la subvention ? pour certaines un bilan financier 2014 a été transmis en mairie et les assemblées générales se déroulent en présence d'un élu de la commune.

Il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé d'augmenter de 1% les taux des taxes d'habitation et foncière bâti et de maintenir le taux pour la taxe foncière non bâti pour 2015, à savoir :

- ♦ Taxe d'Habitation : 12,039 %
- ♦ Foncier bâti : 11,140 %
- ♦ Foncier non bâti : 80,090 %

POINT 3 – BUDGET DE L'ÉCOLE 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'inscrire au budget primitif 2015 de la commune la somme de **4 000 €** pour l'école qui se décompose :

- ⇒ **Participation globale : 1 749 €**,
- ⇒ **2 251 €** (activités diverses : transports et activités pour la piscine, le théâtre, la danse, le chant, le cirque et le cinéma – jeux intérieurs et extérieurs – livres et aquarium saumon).

POINT 4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – Ex. 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le budget primitif de la commune de l'exercice 2015, par chapitre à l'unanimité.

Ce budget se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 736 101,42 euros
- Recettes : 900 245,64 euros

INVESTISSEMENT :

- Dépenses et recettes : 434 503,00 euros

POINT 5 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CHAPELLE ET DE LA RUE DU HOHNACK

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 09 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

(en scrutin ordinaire)

POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

d'autoriser M. le maire à signer l'acte d'engagement relatif au marché passé selon la procédure adaptée, pour un montant total de **100 025,50 € HT**, avec l'entreprise suivante :

**GIAMBERINI & GUY
18 rue de Katzenthal
68230 TURCKHEIM**

pour l'aménagement de la rue de la Chapelle et de la rue du Hohnack. Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2015.

POINT 6 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA PLACE-PARVIS DE L'ÉGLISE ET DU MONUMENT AUX MORTS

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

(en scrutin ordinaire)

POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

d'autoriser M. le maire à signer l'acte d'engagement relatif au marché de maîtrise d'œuvre passé suite à la consultation de plusieurs entreprises, pour un montant total de **9 472,00 € HT**, avec l'entreprise suivante :

**SAS BEREST / PARENTHÈSE
BP 21227
68012 COLMAR Cédex**

pour la mise en accessibilité de la place-parvis de l'Église et du Monument aux Morts. Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2015.

POINT 7 – MISE EN PLACE DE LA JOURNÉE CITOYENNE

M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint présente au conseil municipal le but de la mise en place de « La Journée Citoyenne ». Celle-ci vise à mobiliser les habitants autour d'un même projet : **améliorer leur cadre de vie**. Cette initiative favorise la communication entre les habitants, toutes générations confondues, et crée un lien fort.

A l'exemple de nos anciens, qui pour rendre l'ordinaire moins difficile, n'hésitaient pas à s'entraider, le souhait serait de faire renaître cette solidarité au service de la communauté toute entière.

Durant une journée ou une demi-journée, les habitants bénévoles se réunissent et réalisent de petits chantiers (réparation, amélioration, embellissement...), pour embellir les lieux symboliques de leur commune. **Une action utile à tous.**

Tous les habitants volontaires ainsi que les membres des associations locales, quels que soient leurs âges et leurs compétences, sont les bienvenus.

Une réunion publique permettra de présenter cette journée aux personnes intéressées.

Pour que notre village devienne encore plus agréable à vivre, la première Journée Citoyenne de Zimmerbach aura lieu le **samedi 30 mai 2015**.

Pour donner un caractère convivial à cette journée, un repas de midi sera organisé au Zimmerplatz. Tout sera mis en œuvre pour que cette journée de solidarité soit une réussite !

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise en place de « *La Journée Citoyenne* » à Zimmerbach.

POINT 8 – DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes :

- ♣ Vaincre la mucoviscidose de PARIS ;
- ♣ Association Régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs » de STRASBOURG ;

POINTS DIVERS

- **INFORMATIONS DIVERSES DE M. LE MAIRE**

FÊTE DE NOËL DU SIVOM

M. le maire informe le conseil municipal que depuis 1995, le SIVOM du Canton de Wintzenheim organise chaque année, un après-midi de décembre, une fête de Noël Intercommunale ouverte à l'ensemble des enfants (jusqu'à 13 ans) des élus et du personnel communal des 10 communes du Canton.

Pour 2015, cet évènement sera organisé le **MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2015**.

M. le maire souhaite connaître le nombre d'enfants qui prendraient part à cette fête ? A ce jour, 7 enfants sont inscrits.

LE REPAS DES AINÉS DU 8 MARS

M. le maire remercie chaleureusement les élus et leurs conjoints pour l'organisation, ainsi que les animateurs bénévoles de leur participation à cette journée très réussie.

REGROUPEMENT DE COMMUNES

M. le maire donne lecture du courrier envoyé le 20/12/2014 par M. Alfred SCHOEPPER aux membres sur la création d'une « commune nouvelle » entre Zimmerbach et les communes voisines.

Monsieur SCHOEPPER souhaite que cette idée puisse être examinée « sérieusement ».

Actuellement, cette idée de regroupement est prématurée et sera discutée lorsque la question se posera. Les communes de Zimmerbach et Walbach ont mis en place, depuis plusieurs années, un partenariat portant sur le prêt de matériel et de main d'œuvre qualifiée.

ELECTIONS

Rappel de quelques règles :

Procuration

Où faire établir sa procuration ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration pourra varier selon les endroits et sera :

- Soit le juge du tribunal d'instance ou le juge qui en exerce les fonctions compétent pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur ;
- Soit le greffier en chef de ce tribunal ;
- Soit un officier ou un agent de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints) ou un réserviste de la police ou de la gendarmerie nationales ayant eu des fonctions d'agent ou d'officier de police judiciaire pendant sa carrière active, que le magistrat visé au 1° aura lui-même désigné ;
- Soit des magistrats ou des greffiers en chef (en activité ou à la retraite) désignés par le premier président de la cour d'appel, à la demande du juge du tribunal d'instance.

Les résidents à l'étranger s'adresseront au consulat ou à l'ambassade de France.

Le mandataire ne reçoit aucun document.

C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Isoloir

L'électeur se rend à l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.

- **INFORMATIONS DIVERSES DE M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint**

TABLE DE PIQUE-NIQUE COUVERTE À L'AIRE DE JEUX

M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint présente le projet sous forme de plans et de croquis.

L'aspect béton est privilégié afin de limiter les dégradations.

Afin d'embellir cet espace convivial de pique-nique et de repos, une réflexion globale sera engagée pour végétaliser la zone de cet équipement et pour arborer davantage le terrain.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS (PHOTOS)

- Plantation du bac à fleurs ;
- Réfection d'enrobés au carrefour de la rue Principale-Routes de Turckheim-Walbach
- Réfection des enrobés au carrefour de la rue du Pflixbourg-rue St Gilles
- Pose d'enrobés et des caniveaux dans une dalle béton à l'entrée du Rinckentalweg (RD 10)
- Mise en place du drainage sur le chemin du haut (rue du Riesling)
- Mise en place du dessableur et de la dalle en béton au carrefour du Germenweg et du Geissbuehlweg

- **INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe**

REMERCIEMENTS

Mme Christiane EHRHART, Adjointe liste aux membres du conseil municipal les remerciements reçus de Madame Jeannine MINZER pour son anniversaire.

- **INFORMATIONS DIVERSES DE M. Jean-Jacques OTTMANN, Conseiller municipal**

PARKING « HOHNACK » SITUÉ AU DÉPÔT COMMUNAL

M. Jean-Jacques OTTMANN, Conseiller demande si un fléchage pourrait être rajouté au croisement des rues du Hohnack et Chapelle afin de mieux guider les automobilistes.

PARKING SITUÉ RUE DE L'ÉGLISE

M. Jean-Jacques OTTMANN, Conseiller informe les membres du conseil municipal sur le problème de stationnement constaté sur le parking situé rue de l'Église. En effet, le stationnement des membres de l'association ALM lors de leurs rencontres et des clients du Raisin d'Or posent des problèmes conséquents.

M. le maire comprend la situation mais précise que ce parking fait partie du domaine public. Il n'est donc pas possible de gérer ni de donner des priorités de stationnement à l'un ou à l'autre. C'est une question de bon sens.

- **INFORMATIONS DIVERSES DE M. Thomas HESS, Conseiller municipal**

BÉNÉVOLES DE L'ÉGLISE

M. Thomas HESS, Conseiller souhaite remercier les bénévoles de l'église pour leur dévouement tout au long de l'année.

La séance est levée à 22h30.